

**MAIRIE DE BEVONS**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

N° 02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 12/01/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

**Objet : VIREMENT DE CREDIT – BUDGET PRINCIPAL 2022**

Monsieur le Maire indique qu'il y a un dépassement de crédit au chapitre 65 – autres charges de gestion courantes – et que des virements de crédits d'ordre budgétaire sont nécessaires sur le budget principal.

Il propose donc les opérations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte imputation	Montant	Compte imputation	Montant
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	-1400,00		
<b>65- Autres charges gestion courante</b>			
6531- indemnités élus	600,00		
65888 - autres	800,00		
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>Recettes fonctionnement</b>	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces différents points.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 19 janvier 2023,

Le Maire,

**Marc HUSER**



Le secrétaire  
PLAUCHE Régis